

Au S. Guirou  
le fils.

Londres. le 17<sup>e</sup> Juill. 1664. N. 365.

Monsieur,

Je vous sçay tout le gré que j'ai de la diligence  
que vous apportez à la poursuite <sup>depuis que j'en ay fait la demande</sup> des ~~mes plaintes~~ <sup>des</sup>  
à me rendre un compte si exact de toutes vos  
occurrences. Je me suis donné le bonueur d'en  
faire part à S. A. Madame, et comme j'ai vu par  
vostre lettre du 8<sup>e</sup> de ce mois que vous vous en  
mis en devoir vous mesme, j'ai sçay bien qu'elle  
s'en portera à vous en témoignage de sa satisfaction  
en temps et lieu, ce qui vaudra plus que tout ce que  
je vous en pourroij dire.

Pour ce qui regarde le grand Capitaine de nos  
Plaintes <sup>de l'administration</sup>, ce qui vous a été expliqué sur  
les plus considérables me fais bien juger que nous  
n'avons que faire de nous promettre beaucoup  
de satisfaction sur le cas.

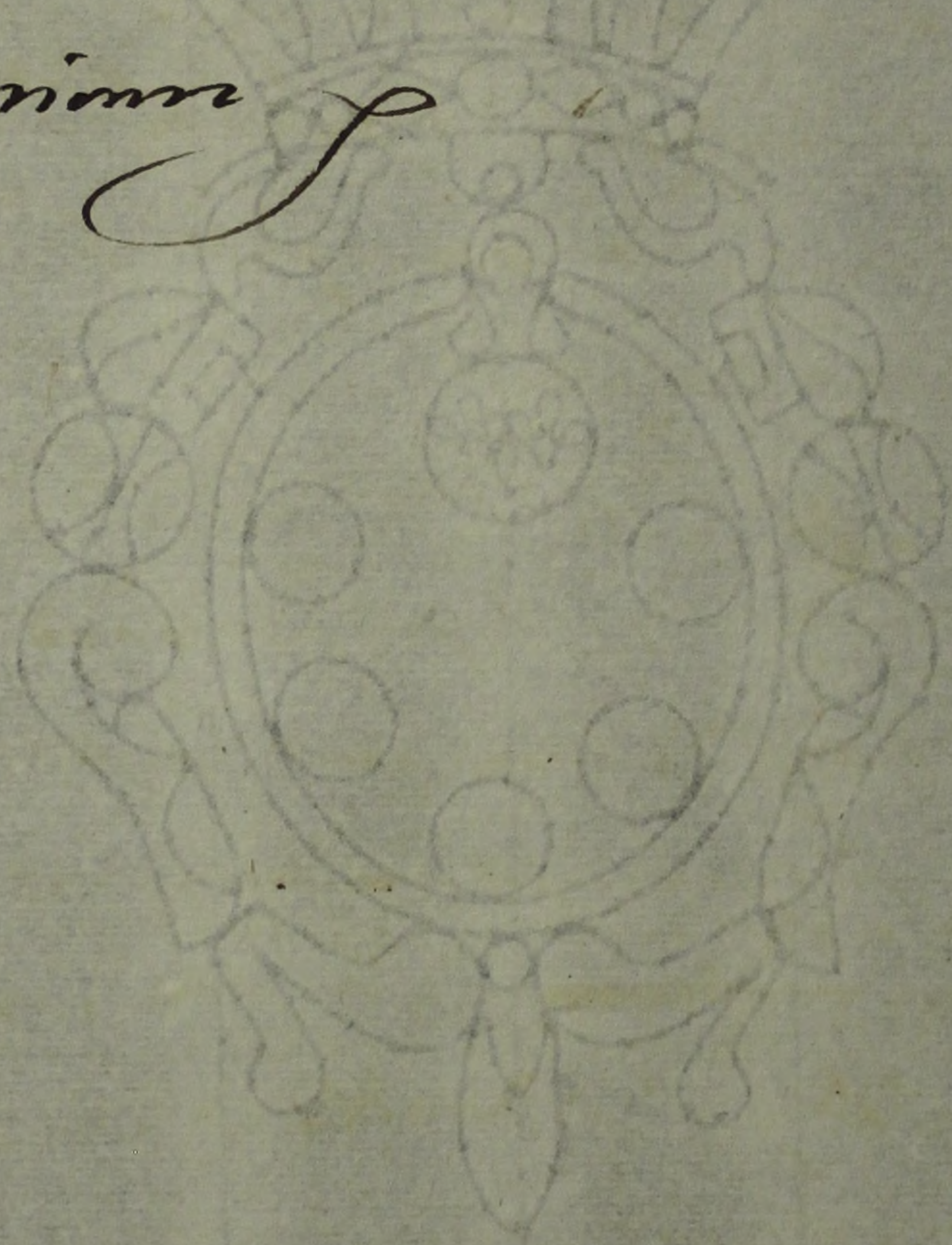
Après que  
mon latir  
argues in dicta  
redolubis.

Parce que  
conclusion de la Table <sup>de la</sup> par les <sup>deux</sup> <sup>parties</sup>  
<sup>à l'autre de ce</sup> <sup>rapport</sup> <sup>est</sup> <sup>en</sup> <sup>un</sup> <sup>autre</sup>  
Parlement comme si j'en regard l'ignorance lui  
qui en a eu copie de l'ordonnance de S. A. mais il y a  
plus de 3. ans, et comme si le Parlement  
n'avoit tenu ses séances à S. A. Mad. de  
la reconnaissance pour telle que l'ad. <sup>de l'ordonnance</sup> <sup>de l'ordonnance</sup>  
la qualifie par le rapport qui est en envoij  
de temps en temps de ce qui s'est passé à la  
sance. En tout cas, comme vous avez bien  
respondu, ce n'est pas au Parlement de se servir  
de cela, <sup>non plus que</sup> d'aucune autre ~~de~~ administration  
de nos officiers.

Quant à la Monnoie, vous avez vu ce que j'ai  
vous en ay dit par mes précédentes. J'ajouteroij  
S. A. Monsieur, que j'en me trouve en peine de la poursuite  
de l'Arrêt que nous faisons, pour la <sup>estimation</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>monnoie</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>monnoie</sup>



meij me en ont fait il y a long temps. J'espère d'avoir  
à cette occasion de leij confirmer cette vérité en France, où  
je m'assure qu'il ne se pourra empêcher d'applaudir  
à notre raisonnement indisputable, par le quel nous sommes,  
puis que le Roy est si soigneur de ne souffrir par qu'il  
soit dérogé en aucune sorte aux droits de S. A. <sup>que</sup> S. M. <sup>ne</sup>  
ne sçaura mieux vérifier la réalité d'une intention  
si juste que par son exemple, en laissant disposer  
un Prince souverain de gouverner S. de son Etat avec  
l'autorité qui est due à sa personne, et que S. M. comme  
ne dispute pas au moindre de ses sujets. Vous  
m'obligerez entre tout de l'assurances de mon respect,  
et de ma vive affection



*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

